

LES AIDES AUX SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

Dans le cadre de l'aide aux vacances adaptées en direction des personnes en situation de handicap, il existe divers organismes qui peuvent vous accorder une aide (le plus souvent sous condition de ressources).

Pour bénéficier de ces aides ne vous y prenez pas à la dernière minute. Les organismes, auxquels vous ferez votre demande, exigeront des documents, des justificatifs, qui seront à fournir dans le respect des dates de réunions de commissions d'attributions.

AFIN DE VOUS AIDER, CI-DESSOUS, LES DIFFÉRENTES SOURCES D'AIDES ET DE FINANCEMENT :

Les MDPH (Maison Départemental pour Personnes Handicapées) :

Toute demande d'attribution d'aide spécifique liée au handicap doit être adressée ou déposée à la Maison Départemental pour Personnes Handicapées (MDPH) du département de votre lieu de domicile.

- **MDPH Somme** - 1 Boulevard du port 80000 AMIENS.
Tél : 03 22 97 24 10 ou 0810 119 720 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
Courriel : mdph@somme.fr
- **MDPH Oise** - 1 rue des Filatures 60000 Beauvais
Numéro Vert : 0800 894 421 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Courriel : mdph.contact@cg60.fr
- **MDPH Aisne** - Route de Besny 02000 LAON
Tél. 03 23 24 89 89 - fax : 03 23 24 89 65
Courriel : mdph@aisne.fr
- **MDPH Nord** :
Tel : 03 59 73 73 73 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h (sans interruption),
Ou par courriel (suivant votre secteur) :
Flandres : dunkerque-mdph@lenord.fr
Roubaix - Tourcoing : roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr
Lille : lille-mdph@lenord.fr
Douai - Cambrai : douai-cambrai-mdph@lenord.fr
Valenciennes - Avesnes : valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr
Antenne de Villeneuve d'Ascq (Siège social) - 21 rue de la Toison d'Or -59650 Villeneuve D'Ascq
Antenne de Valenciennes - Immeuble Philippa de Hainaut - 160 Boulevard Harpignies 59300 Valenciennes
Antenne de Dunkerque - 30 rue de Lhermitte 59140 Dunkerque
- **MDPH Pas-de-Calais** : Parc d'activités des Bonnettes - 9, rue Willy Brandt - BP 90266
62005 ARRAS Cedex
tél. : 03 21 21 84 00 - fax : 03 21 60 91 10
Courriel : mdph62@mdph62.fr

Les CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie peut attribuer un fonds de secours exceptionnel dans le cas de situation financière difficile.

Les Mutuelles et Caisses de Retraite

Des aides peuvent être proposées de manière variable selon les caisses.

Les CCAS (Service social de votre mairie)

Des aides peuvent être attribuées et varient en fonction de votre situation et des priorités des communes.

Collectivités territoriales

Les Conseils régionaux et généraux

Ils disposent de services sociaux auprès desquels vous pouvez faire valoir vos besoins en accompagnement financier, dans le cadre de votre séjour. S'adresser aux assistantes sociales et aux conseillers en économie sociale et familiale.

ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)

L'agence regroupe des associations et des organismes caritatifs et sociaux auxquels elle attribue des Aides aux Projets de Vacances afin de financer le premier départ en vacances:

Pour connaître les associations et d'organismes, qui attribuent ces aides, aller sur le site de l'[ANCV](#), rubrique « [Aides aux départs](#) ».

ALPHA PICARDIE accepte les chèques vacances

